

INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

Septembre 2012

OBJETS	COMMUNICATIONS
Séance de la Municipalité du 3 septembre 2012	
Matériel, machines et véhicule du service de la conciergerie	La Municipalité a adjugé le remplacement d'un aspirateur.
Naturalisation facilitée cantonale	La nationalité suisse a été accordée à M ^{me} Emilie Aurélie Crosnier, originaire de France, avec effet au 29 août 2012.
Chauffage à distance	La Municipalité a adjugé les travaux de mise à jour de l'installation de détection de gaz sise au local de chauffage de la salle de gymnastique.
Permis LATC <i>Ch. de Geffry 7</i>	La Municipalité a dispensé d'enquête publique l'aménagement d'une brasserie artisanale dans quatre boxes d'une halle.
Permis LATC <i>Ch. Port-des-Champs 14</i>	La Municipalité a dispensé d'enquête publique la construction d'un mur de soutènement et des aménagements extérieurs.
Permis LATC <i>Ch. des Crocus 19</i>	La Municipalité a pris acte du projet d'isolation périphérique de la villa et constaté que ces travaux ne nécessitaient pas d'autorisation particulière.
Autorisation de police	Le Service de la promotion économique et du commerce a délivré une autorisation de collecte à la Fondation WWF, valable du 24 septembre au 23 novembre 2012, sur les territoires de plusieurs communes vaudoises, dont Savigny.
Séance de la Municipalité du 10 septembre 2012	
Matériel et réseau informatique	La Municipalité a adjugé l'acquisition d'une licence Office 2010 professionnel.
Péréquation	La Municipalité a pris acte de la décision du 6 septembre 2012 de M ^{me} Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'intérieur, relative au décompte définitif de la péréquation 2011 (péréquation intercommunale et facture sociale) se soldant par un montant de CHF 148'671.00 en faveur de la commune.
Triage forestier de Savigny	La Municipalité a approuvé la convention entre l'Etat de Vaud et le Triage forestier de Savigny, relative aux équipements et applications informatiques pour la gestion forestière.

OBJETS	COMMUNICATIONS
Séance de la Municipalité du 10 septembre 2012 (suite)	
Travaux forestiers	La Municipalité a adjugé les coupes de bois 2012-2013 à 4 entreprises.
Permis LATC <i>Ch. de Geffry</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif à la modernisation des installations de recyclage des matériaux minéraux.
Permis LATC <i>Ch. des Pilettes 2</i>	La Municipalité a pris acte du projet de création d'un sas d'entrée et constaté que ces travaux ne nécessitaient pas d'autorisation particulière.
Séance de la Municipalité du 18 septembre 2012	
Matériel et réseau informatique	La Municipalité a adjugé l'acquisition d'un logiciel Autocad.
Plan des investissements	La Municipalité a approuvé le plan financier et inventaire des travaux et équipements (années 2007-2016), ainsi que le rapport y relatif.
Forum	La Municipalité a adjugé la peinture des faces extérieures des fenêtres de la salle de spectacles du Forum, dans le cadre du crédit d'entretien des bâtiments communaux 2010-2014.
Eglise	La Municipalité a adjugé le remplacement de l'éclairage du chœur de l'église, dans le cadre du crédit d'entretien des bâtiments communaux 2010-2014.
Création d'une déchetterie	La Municipalité a adjugé le CFC 436 : Signalisation/Marquage.
Autorisations de police	<ul style="list-style-type: none"> • Le Service de la promotion économique et du commerce a délivré une autorisation de collecte à l'association Helvetas, valable du 15 octobre au 21 décembre 2012, sur les territoires de plusieurs communes vaudoises, dont Savigny. • Le Service de la promotion économique et du commerce a délivré une autorisation de collecte à la fondation Quatre Pattes, valable du 8 octobre au 21 décembre 2012, sur les territoires de plusieurs communes vaudoises, dont Savigny.
Séance de la Municipalité du 24 septembre 2012	
Personnel communal	La Municipalité a engagé M. Jean-Michel Fonjallaz en qualité de chauffeur de bus scolaires, pour une mission temporaire du 18 septembre au 30 novembre 2012.
Permis LATC <i>Rte de Pierre-Ozaire 13A, 13B et 15A, 15B</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire deux villas jumelées, comportant quatre logements et équipées de panneaux solaires thermiques d'une surface de 18 m ² .
Permis LATC <i>Ch. de la Séchaude 10</i>	La Municipalité a pris acte du projet de réfection des façades de la villa contigüe et constaté que ces travaux ne nécessitaient pas d'autorisation particulière.

